

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
ONZIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2003-2004)
LE 15 JUIN 2004**

1.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 58, la séance est ouverte par Madame Marie-Louise Kerneis, présidente du conseil des commissaires.

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 15 JUIN 2004 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEIS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson (19), Claudine Caron-Lavigueur (2), Solange Couture Dubé (14), Linda Crevier (15), Denise Daoust (18), Suzanne Gaudette (8), Pascale Godin (6), Claudette Labre-Do (13), Margot Pagé (17), Micheline Patenaude-Fortin (1), Diane Soucy (4), Louise Tremblay (20)

MM. Éric Allard (10), Jean-Pierre Bélair (9), Yvon Derome (21), André Dugas (11), Yves Garand (5), Marcel Gélinas (3), Guy Sylvain (16), Alban Synnott (12)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

M^{mes} Chantal Richer, commissaire représentante du comité de parents au niveau primaire
Deborah Verge, commissaire représentante du comité de parents au niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe

ET :

M^{me} Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. Claude Hébert, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières
Gilles Presseault, secrétaire général

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Réjeanne Vachon, Les Habitations « La Rémoise »

M^{me} Vachon résume le point de vue du comité des citoyens qui a piloté le projet de construction domiciliaire à Saint-Rémi.

Madame Sonia Juradeau, Comité du logement de Châteauguay

Elle commente la situation de pénurie de logis à loyers modiques et les besoins des familles de Saint-Rémi.

Madame Françoise Payant, citoyenne de Saint-Rémi

Elle commente la pétition signée et déposée au conseil des commissaires par plus de 800 personnes qui se sont prononcées contre le projet domiciliaire « La Rémoise ».

Madame Sylvie Marcil, présidente du conseil d'établissement de l'école Pierre-Bédard

Elle dépose une résolution du conseil d'établissement de l'école Pierre-Bédard qui s'oppose à la vente du terrain pour les Habitations « La Rémoise ».

Madame Chantal Leclerc, présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond

Elle présente le point de vue du conseil d'établissement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, lequel s'oppose à la construction des Habitations « La Rémoise » sur le terrain de l'école Saint-Viateur.

Madame Hélène Michaud, parent – École Saint-Joseph à La Prairie

Elle relate un problème d'enseignement d'une matière à l'école Saint-Joseph à La Prairie. Elle veut savoir ce que la Commission scolaire va faire en terme de suivi. La directrice générale souligne que le dossier est assumé par un membre de la

Direction générale en terme de suivi et que le tout est en discussion avec la direction de l'école.

Deux parents de l'école Louis-Philippe-Paré soulèvent un problème de classement pour leurs enfants :

Madame Lise Michaud, parent d'élève à l'école Louis-Philippe-Paré

Elle demande ce qui se passe pour les inscriptions au groupe GCPFI des élèves de l'école Louis-Philippe-Paré. Madame Carole Blouin fournit des renseignements.

Madame Laberge, parent de l'école Louis-Philippe-Paré

Elle s'interroge sur l'évaluation des élèves en vue de leur promotion vers les programmes réguliers du secondaire. Elle dépose un document portant sur le dossier de son enfant.

Compte tenu du caractère confidentiel, le huis clos est demandé.

C.C.-1591-06-04

HUIS CLOS

À 20 h 25,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

la tenue d'un huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1592-06-04

LEVÉE DU HUIS CLOS

À 20 h 29,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1593-06-04

4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Crevier, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour modifié à savoir :

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2004
- 6.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 1^{er} juin 2004
 - 6.02b Cession de terrain – Les Habitations « La Rémoise »
- 6.03 Structure administrative des administrateurs – Adoption
- 6.04 Association canadienne d'éducation de langue française
 - 6.04.01 Renouvellement d'adhésion – Membre collectif – Année 2004-2005
 - 6.04.02 Nomination des délégués 2004-2005
 - 6.04.03 Inscription au Congrès
- 6.05 Répartition des établissements selon la circonscription électorale

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Modification à la politique d'admissibilité au transport scolaire (secteur des jeunes)
- 7.02 Modification à la politique concernant le transport d'élèves pour raisons de sécurité (secteur des jeunes) - circulaire 22-06
- 7.03 Loisir et Sport Montérégie
 - 7.03.01 Affiliation 2004-2005
 - 7.03.02 Nomination d'un délégué

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 9.01a Engagement - Nomination - Directions d'école
 - 9.01b Engagement – Nomination – Coordonnatrice - Coordonnateur au Service des ressources humaines humaines (**sujet ajouté**)
 - 9.02 Demande de congés sans traitement – Direction d'école
 - 9.03 Demande de congé sans traitement – Direction d'école (**sujet ajouté**)
- 10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
- 10.01 Politique sur les opérations financières des unités administratives – Adoption
 - 10.02 Budget 2004-2005 – Article 277
 - 10.02.01 Détermination du taux de taxe scolaire 2004-2005 – Article 312
 - 10.02.02 Détermination du taux d'arrérage – taxe scolaire – Article 316
 - 10.02.03 Détermination du taux d'intérêt – Comptes recevables
 - 10.02.04 Adoption du budget 2004-2005 – Article 277
 - 10.02.05a Budget des établissements 2004-2005 – Article 276 – Approbation
 - 10.02.05b Budget des établissements 2004-2005 – Article 276 – Approbation reportée en septembre 2004
- 11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
- 11.01 Cession de terrain – Les Habitations « La Rémoise » (**sujet discuté en 6.02b**)
- 12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**
- 13.0 SERVICE DE L'INFORMATION**
- 14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**
- 15.0 COMITÉ DE PARENTS**
- 16.0 DEMANDE D'INFORMATION**
- 16.01 Dépôt d'un document de l'école Saint-Michel-Archange – 5^e année
- 17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 18.01 Services éducatifs dispensés dans les écoles
 - 18.02 Lettre de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CSQ) sur le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire
 - 18.03 Séances plénières – Activités protocolaires et sociales du CC – Calendrier des rencontres 2004-2005
 - 18.04 Élections scolaires – Bilan
 - 18.05 Onze propositions en vue de réviser le régime pédagogique
 - 18.06 Comité consultatif du transport – Compte rendu de la réunion du 18 mai 2004
 - 18.07 Politique pour contrer le harcèlement et la violence au travail – Information au personnel
 - 18.08 Financement du transport scolaire – Communiqué de presse
 - 18.09 Revue « Virage »
 - 18.10 Texte déposé par le président du conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine sur le projet de vidéosurveillance et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
 - 18.11 Lettre du ministre de l'Éducation au député de La Prairie relativement au projet de construction d'une école primaire à Candiak.
 - 18.12 Activités et événements – Juin 2004 (**sujet ajouté**)
- 19.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

La présidente, Mme Marie-Louise Kerneis, avise les membres que les sujets sont traités par le biais de l'ordre du jour.

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2004

C.C.-1594-06-04

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1595-06-04

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2004 soit approuvé après avoir apporté les corrections suivantes :

- À la résolution C.C.-1565-05-04 qui se lirait comme suit :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

que le conseil des commissaires demande au conseil d'établissement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond de procéder à une consultation auprès de l'ensemble des parents et qu'il soumette les résultats de la consultation de même que son propre point de vue sur le dossier au conseil des commissaires avant le 9 juin 2004.

Que M. Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, vérifie l'utilisation légale que l'on peut faire du terrain.

Que les commissaires de Saint-Rémi et un représentant des Habitations « La Rémoise » soient associés à la demande de consultation.

ONT VOTÉ POUR : 19 commissaires
ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

- À la résolution C.C.-1572-05-04, ajouter un « b » au mot membre
- Au point 14.01. changer les mots « La Fédération » par «Le Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02a DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 1^{ER} JUIN 2004

C.C.-1596-06-04

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 1^{er} juin 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1597-06-04

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que le procès-verbal de la séance ajournée du 1^{er} juin 2004 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1598-06-04

6.02b CESSION DE TERRAIN – LES HABITATIONS « LA RÉMOISE »

La présidente, M^{me} Marie-Louise Kerneïs, commente les pièces au dossier. Plusieurs commissaires s'expriment sur le dossier.

Monsieur Yves Garand, commissaire, quitte son siège à 21 h 11. Il le réintègre à 21 h 15.

CONSIDÉRANT la demande d'achat par les Habitations « La Rémoise » d'une partie du terrain où est située la bâtisse Saint-Viateur de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil des commissaires du 11 juillet 2003;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil des commissaires du 11 mai 2004;

CONSIDÉRANT la position prise par les différents représentants du milieu;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres possibilités pour localiser le projet des Habitations « La Rémoise »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que le conseil des commissaires refuse de vendre la partie du terrain aux Habitations « La Rémoise » où est située l'école Saint-Viateur.

Madame Lise Beauchamp-Brisson demande le vote.

ONT VOTÉ POUR : 14 commissaires
A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire
ABSTENTION : 4 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-1599-06-04

6.03 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES ADMINISTRATEURS 2004-2005

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

d'adopter la structure administrative de la Direction générale et des administrateurs pour 2004-2005, telle que déposée sous la cote 6.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- C.C.-1600-06-04** **6.04 ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF)**
La présidente, Madame Marie-Louise Kerneis, présente le dossier.
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,
- que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries adhère à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année scolaire 2004-2005 et consent à cette fin une somme de cent soixante-douze dollars et cinquante-quatre centièmes (172, 54 \$) toutes taxes incluses pour deux délégués.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
-
- C.C.-1601-06-04** **ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF) – Nomination des délégués 2004-2005**
- CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.51);
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,
- que **Mesdames Linda Crevier et Claudine Caron-Lavigneur**, commissaires, soient désignées déléguées de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année 2004-2005.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
-
- C.C.-1602-06-04** **ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF) – Nomination d'un délégué substitut**
- CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.51);
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,
- que **Madame Claudette Labre-Do**, commissaire, soit désignée déléguée substitut de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année 2004-2005.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
-
- C.C.-1603-06-04** **ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF) – Inscription au Congrès**
- CONSIDÉRANT que le Congrès de l'ACELF se tiendra à Laval du 30 septembre au 2 octobre 2004;
- CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1602-06-04 désignant les commissaires représentants la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à l'ACELF pour l'année 2004-2005 ;
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,
- que le nombre de délégués au Congrès soit de 4 commissaires ;
- et d'y déléguer **Mesdames Claudine Caron-Lavigneur, Linda Crevier, Claudette Labre-Do et Monsieur Éric Allard**, commissaires.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.05 RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ENTRE LES COMMISSAIRES

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion du mois d'août.

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

C.C.-1604-06-04

7.01 POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT SCOLAIRE - Modification

Monsieur Denis Hudon, coordonnateur, présente le dossier. Il répond à une question.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que la politique d'admissibilité au transport scolaire (secteur jeune) soit modifiée en y ajoutant à l'article 2.2.1 la mention suivante : « Primaire, premier cycle : 1200 mètres ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.02 POLITIQUE CONCERNANT LE TRANSPORT DES ÉLÈVES POUR RAISONS DE SÉCURITÉ – Modification

CONSIDÉRANT les études techniques déposées par le Service du transport scolaire;

CONSIDÉRANT les infrastructures mises en place par la Ville de Saint-Constant (comblement de fossé, trottoirs, etc.)

CONSIDÉRANT l'ajout de feux de circulation au coin de Saint-Pierre et de la Montée de la Saline;

CONSIDÉRANT que l'école Vinet-Souigny demandera à la Ville l'ajout d'un brigadier à cet endroit;

CONSIDÉRANT les dispositions de la politique concernant le transport d'élèves pour raisons de sécurité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

de retirer la rue La Saline de la liste des rues annexées à la politique concernant le transport pour raisons de sécurité.

Des commissaires posent des questions. Monsieur Denis Hudon, coordonnateur, répond aux questions de même que la directrice générale.

Monsieur Jean-Pierre Bélair retire sa proposition.

C.C.-1605-06-04

POLITIQUE CONCERNANT LE TRANSPORT DES ÉLÈVES POUR RAISONS DE SÉCURITÉ - Modification

CONSIDÉRANT les études techniques déposées par le Service du transport scolaire;

CONSIDÉRANT les infrastructures mises en place par la Ville de Saint-Constant (comblement de fossé, trottoirs, etc.)

CONSIDÉRANT l'ajout de feux de circulation au coin de Saint-Pierre et de la Montée de la Saline;

CONSIDÉRANT que l'école Vinet-Souigny demandera à la Ville l'ajout d'un brigadier à cet endroit;

CONSIDÉRANT les dispositions de la politique concernant le transport d'élèves pour raisons de sécurité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Tremblay, commissaire,

retirer la rue La Saline de la liste des rues annexées à la politique concernant le transport pour raisons de sécurité conditionnellement à l'installation des feux de circulation au coin des rues La Saline et Saint-

Pierre, de même que l'assurance du déneigement de la voie piétonnière qui relie à l'arrière les rues Chicoine, Champagne, Colpron et Cousineau.

ONT VOTÉ POUR : 18 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 2 commissaires
ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7.03 LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – AFFILIATION ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ - Affiliation

C.C.-1606-06-04

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries adhère à l'organisme « Loisir et Sport Montérégie » pour l'année scolaire 2004-2005 et que les membres du conseil des commissaires consentent à cette fin à une somme de cinquante (50,00 \$) plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1607-06-04

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – AFFILIATION ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ – Nomination

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

que **Monsieur Gilles Boudreau**, conseiller pédagogique en éducation physique et enseignant, soit désigné à titre de délégué de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au sein de l'organisme « Loisir et Sport Montérégie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Ce sujet est discuté plus loin lors de la réunion.

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

C.C.-1608-06-04

10.01 OPÉRATIONS FINANCIÈRES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES – POLITIQUE – Adoption

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les recommandations du rapport du vérificateur de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la politique a été soumise à la consultation du comité consultatif de gestion le 28 avril 2004;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucun commentaire, ni aucune recommandation suite à la consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Garand, commissaire,

d'adopter la politique sur les opérations financières des unités administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1609-06-04

10.02 DÉTERMINATION DU TAUX DE TAXE 2004-2005 – Article 312

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

MADAME DENISE DAOUST, COMMISSAIRE, QUITTE SON SIÈGE À 22 H 25.

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 1 168 227 915 \$, en conformité avec la Loi sur l'instruction publique et les règles budgétaires 2004-2005;

CONSIDÉRANT le budget présenté au conseil des commissaires le 15 juin 2004 et déposé au ministre de l'Éducation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ le 100 \$ d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1610-06-04

DÉTERMINATION DU TAUX D'ARRÉRAGE – TAXE SCOLAIRE – Article 316

CONSIDÉRANT le taux d'intérêt annuel 2003-2004 sur les arrérages de taxes chargé;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le taux d'intérêt annuel sur les arrérages de taxes soit maintenu à 14 % pour l'année scolaire 2004-2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commentaire [C1]: Absence de Denise Daoust

C.C.-1611-06-04

DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT – COMPTES RECEVABLES

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt annuel sur les comptes recevables demeure inchangé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que le taux d'intérêt annuel sur les comptes dus à la Commission soit fixé à 14 % pour l'année scolaire 2004-2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commentaire [C2]: Absence de Denise Daoust

C.C.-1612-06-04

BUDGET 2004-2005 – ADOPTION - Article 277

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier. La directrice générale, Madame Susan Tremblay, fournit des informations additionnelles notamment sur les priorités de la Commission scolaire.

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2004-2005;

ATTENDU QUE ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 6 168 227 915 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2004-2005;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

Commentaire [C3]: Absence de Denise Daoust

que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1613-06-04 BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS 2004-2005 – Article 276 – Approbation

Commentaire [C4]: Absence de Denise Daoust

CONSIDÉRANT QUE l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique dit que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par la Commission scolaire et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la politique « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire 2004-2005 (résolution C.C.-1548-04-04);

CONSIDÉRANT les « Règles de répartition des ressources »;

CONSIDÉRANT QUE les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les règles de répartition des ressources de la Commission scolaire et ont été adoptés par leur conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'approuver les budgets des établissements suivants :

De la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), St-Joseph-Notre-Dame (003), St-François-Xavier (005), Jean XXIII (006), De la Magdeleine (007), Fernand-Seguín (012), Jean-Léman (013), St-Marc (014), Louis-Lafortune (018), Des Cheminots (019), De l'Odyssée (021), Des Timoniers (022), Des Bourlingueurs-Ste-Catherine (023), St-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Souigny (029), Jacques-Leber (030), Armand-Frappier (031), De l'Aquarelle (032), Félix-Leclerc (033), Gérin-Lajoie (038), Des Trois-Sources (039), St-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), Pie XII (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), St-Jude 9047, Louis-Philippe-Paré (048), St-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), St-René (056), St-Isidore-Langevin (060), St-Viateur-Clotilde-Raymond (063), Pierre-Bédard (065), Des Moussaillons (069), St-Édouard (071), St-Michel-Archange (072), Ste-Clotilde (073), St-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), St-Bernard (079), St-Romain (080), Du Tournant (081), CFCRS (085), L'Accore (087), EFPC (088) et CEAG/MEA/Envol (090).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1614-06-04 BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS 2004-2005 – Article 276 – Approbation reportée en septembre 2004

Commentaire [C5]: Absence de Denise Daoust

CONSIDÉRANT QUE l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique dit que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par la Commission scolaire et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 276, la Commission scolaire peut autoriser un établissement, aux conditions qu'elle détermine, à engager des dépenses qui n'ont pas été approuvées;

CONSIDÉRANT QUE les budgets des établissements n'ont pas été adoptés par le conseil d'établissement en conformité avec l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique ou ne sont pas conformes à l'article 276;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,
de ne pas approuver le budget de l'établissement Jacques-Barclay (068).

De demander à la direction de l'établissement de faire adopter le budget par le conseil d'établissement pour le 30 septembre 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le sujet 11.01 « Cession de terrain » - Les Habitations « La Rémoise » a été discuté au point 6.02b.

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.0 COMITÉ DE PARENTS

Les membres discutent le point 9.0 (Comblement des postes)

C.C.-1615-06-04

HUIS CLOS

À 22 h 35,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneïs, commissaire,
la tenue d'un huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1616-06-04

LEVÉE DU HUIS CLOS

À 22 h 55,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneïs, commissaire,
que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

C.C.-1617-06-04

9.01a COMBLEMENT DES POSTES DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT - Rapport d'activités du comité de sélection

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et de sélection pour combler les postes vacants de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT l'importance que les candidates et candidats retenus soient en poste dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

Commentaire [C6]: Absence de Denise Daoust

de donner le mandat à la Direction générale de poursuivre le processus de sélection en vue de combler les postes vacants parmi les candidatures proposées lors de la présente séance, le tout sujet à ratification par le conseil des commissaires le 24 août 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1618-06-04 9.01b COMBLEMENT DU POSTE DE COORDONNATRICE – COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Commentaire [C7]: Absence de Denise Daoust

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et de sélection pour le poste de coordonnateur au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les informations communiquées par la Direction générale lors de la séance du conseil des commissaires du 15 juin 2004 et sa recommandation sur la candidature potentielle pour ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

de donner le mandat à la Direction générale de poursuivre le processus de sélection selon les étapes prévues pour le poste de coordonnateur au Service des ressources humaines, et afin d'assurer le comblement de ce poste dans les meilleurs délais, de procéder à la nomination de la candidature présentée, le tout sujet à ratification par le conseil des commissaires le 24 août 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1619-06-04 9.02 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT – Renouvellement – Madame Doris Fortin

Commentaire [C8]: Absence de Denise Daoust

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir 7.19 au conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de congé sans traitement;

CONFORMÉMENT à l'article 259 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

d'autoriser la demande de **Madame Doris Fortin**, directrice de l'école Jacques-Barclay, d'obtenir un congé sans traitement de 40 % du poste occupé pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1620-06-04 9.03 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT – Madame Monique Limoges

Commentaire [C9]: Absence de Denise Daoust

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir 7.19 au conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de congé sans traitement;

CONFORMÉMENT à l'article 259 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Tremblay, commissaire,

d'autoriser la demande de **Madame Monique Limoges**, directrice de l'école Émilie-Gamelin, d'obtenir un congé sans traitement pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 DEMANDE D'INFORMATION

C.C.-1621-06-04 16.01 ÉCOLE SAINT-MICHEL-ARCHANGE – Félicitations

Commentaire [C10]: Absence de Denise Daoust

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

de faire parvenir un message de félicitations à la direction de l'école Saint-Michel-Archange, à Monsieur Patrick Bélanger, enseignant, ainsi qu'aux élèves de 5^e année pour leur belle performance lors du « Défi des classes

débrouillardes » au cours duquel la Coupe Scientifix leur a été décerné pour une deuxième année consécutive, ce qui est, en soi, du jamais vu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Présidente

Madame Marie-Louise Kerneis invite chacun à participer aux activités de remise de prix pour les élèves.

Directrice générale

Madame Susan Tremblay attire l'attention des commissaires sur :

- . la politique pour contrer le harcèlement et la violence au travail, document de transition déposé sous la cote 18.07.
- . le calendrier des rencontres 2004-2005 regroupant les séances plénières et les activités pour les civilités (18.03)

Monsieur Guy Sylvain, vice-président, et Monsieur André Dugas, commissaire, donnent les dernières informations sur le 5^e tournoi de golf.

18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Services éducatifs dispensés dans les écoles
- 18.02 Lettre de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CSQ) sur le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire
- 18.03 Séances plénières – Activités protocolaires et sociales du CC – Calendrier des rencontres 2004-2005
- 18.04 Élections scolaires – Bilan
- 18.05 Onze propositions en vue de réviser le régime pédagogique
- 18.06 Comité consultatif du transport – Compte rendu de la réunion du 18 mai 2004
- 18.07 Politique pour contrer le harcèlement et la violence au travail – Information au personnel
- 18.08 Financement du transport scolaire – Communiqué de presse
- 18.09 Revue « Virage »
- 18.10 Texte déposé par le président du conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine sur le projet de vidéosurveillance et la Commission de droits de la personne et des droits de la jeunesse
- 18.11 Lettre du ministre de l'Éducation au député de La Prairie relativement au projet de construction d'une école primaire à Candiac.
- 18.12 Activités et événements – Juin 2004 (**sujet ajouté**)

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 23 h 15.

Présidente de la séance

Secrétaire général

A.14.02
D:\Textes\Cc\2003-2004\Procès-verbaux\2004-06-15.doc